

## **Préparation du club pour la reprise des activités Message du Président**



Bonjour à toutes et à tous,

Le Préfet Maritime a pris hier un arrêté autorisant les sorties en mer à compter du 11 mai prochain, sous réserve des dispositions relevant de la compétence des autorités portuaires et des maires.

Dans le cadre défini par cet arrêté (notamment la limitation des réunions à 10 personnes) le Club envisage la reprise des sorties en mer à compter du samedi 16 mai, sur les seules embarcations solitaires (aviron solo, Laser, Optimist, Open Bic en voile).

Les vestiaires seront bien évidemment interdits d'accès (les membres arrivant en tenue, entrant au Club par l'entrée principale et le quittant par le vivier Vêran).

L'interdiction des réunions de plus de 10 personnes va nous imposer de prévoir un système de réservation, avec des heures d'arrivée, de sortie et de départ du club impératives.

Les modalités pratiques que nous envisageons seront bien évidemment transmises à nos autorités de tutelle et seront portées à votre connaissance par une brève de ponton dès que possible et au plus tard mercredi prochain.

Compte tenu du fait que l'accès aux plages reste interdit, les membres ne pourront pas accéder à la plage du club dans un premier temps. Ces dispositions sont bien sûr susceptibles d'évoluer en fonction des directives qui seront émises par les autorités.

A très bientôt sur l'eau

*Gilles CHATENET*

*Président du Club Nautique de Nice*